



Mission régionale d'autorité environnementale

**BRETAGNE**

**Information rectificative  
de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne  
sur la construction d'une centrale photovoltaïque  
par la SAS Centrale Photovoltaïque de Fouesnant au lieu dit  
« Kérambris » sur les commune de Fouesnant et Pleuven (29)**

n°MRAe 2018-006090

***Cette information annule et remplace celle du 6 juin pour rectification d'erreur matérielle concernant le porteur du projet.***

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier mentionné ci-dessus, reçu le 6 avril 2018. En conséquence, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine,
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public,
- mise en ligne sur le site Internet de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/>).

Fait à Rennes, le 11 juin 2018

La Présidente de la MRAe Bretagne

Aline BAGUET